

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 31 juillet 2020 à 18 heures

L'an deux mille vingt et le trente-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 27 juillet 2020, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Robert BOUDON.

Sont présents : Jean ALBARET, Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Sylvie VAISSADE

Excusé : Jean-Pierre VAISSADE

Secrétaire de séance : Sylvie VAISSADE

### Ordre du jour

- Vote des subventions - exercice 2020
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2020
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2020
- Budgets primitifs 2020 : examen et vote
- Indemnité au receveur municipal pour l'aide à la confection du budget
- Désignation d'un délégué au sein du syndicat « *Agence de GEstion et Développement Informatique* » (A.GE.D.I).
- Éclairage public village des Vayssières-Hautes
- Enfouissement du réseau téléphonique aux Vayssières-Hautes
- Enfouissement du réseau téléphonique à Cabrillade
- Questions diverses

***Le maire remercie Madame MOTTAIS, Comptable public, de sa présence.***

- **Approbation du compte rendu des deux séances précédentes.**

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020.*

- **Vote des subventions - exercice 2020**

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions inscrites au budget primitif de 2020.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Vote des subventions aux divers organismes

<i>A.D.M.R de Chaudes-Aigues</i>	<i>230.00</i>
<i>Association Les Amis de la lecture à Aurillac</i>	<i>20.00</i>
<i>Comité cantonal FNACA</i>	<i>30.00</i>
<i>Donneurs de sang de Chaudes-Aigues</i>	<i>15.00</i>
<i>Jeunes agriculteurs de Chaudes-Aigues</i>	<i>15.00</i>
<i>Radio Margeride</i>	<i>15.00</i>
<i>TOTAL</i>	<i>325.00</i>

*(Pour : 6 – Contre : 0 - Abstention : 4)*

- Vote de la subvention à l'ACCA de Lieutadès

*(Robert BOUDON, trésorier de l'association a quitté la salle lors du vote.)*

*Le conseil municipal, vote une subvention de 30 € pour l'ACCA de Lieutadès.*

*(Pour : 5 – Contre : 0 - Abstention : 4)*

- Vote de la subvention au Club des Aînés Ruraux de Lieutadès

*(Madame Monique DELFAU présidente de l'association a quitté la salle pendant le vote.)*

*Le conseil municipal, vote une subvention de 500 € pour le club des Aînés Ruraux de lieutadès.*

*(Pour : 5 – Contre : 0 - Abstention : 4)*

➤ Vote des taux des contributions directes - exercice 2020

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2020.

*Le conseil municipal fixe les taux 2020 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :*

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>288 600</i>	<i>15.55</i>	<i>44 877</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>19 600</i>	<i>87.13</i>	<i>17 077</i>
<i>TOTAL</i>			<i>61 954</i>

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2020**

Le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2020 est le même que pour 2019 soit 120.97 €.

Il demande au conseil de délibérer pour fixer le montant de l'indemnité qu'il souhaite attribuer au prêtre pour 2020.

*Le conseil municipal, décide d'allouer à M. Camille Makaya Mbodo curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 120,97 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2020.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0)*

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2020**

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget eau et Assainissement

Section d'exploitation	52 138.00 €
Section d'investissement	150 367.00 €

Budget lotissement

Section d'exploitation	153 912.00 €
Section d'investissement	180 580.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement	391 929.00 €
Section d'investissement	441 692.00 €

*Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (10 votants) :*

- *Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 9 voix pour – 1 abstention*
- *Budget lotissement : 7 voix pour – 3 abstentions*
- *Budget principal : 7 voix pour – 3 abstentions*

➤ **Indemnité au receveur municipal pour l'aide à la confection du budget**

Le maire fait savoir que le régime des indemnités de conseil (IC) versées par certaines collectivités locales aux comptables publics de la DGFIP est supprimé à compter du 1er janvier 2020 mais que l'indemnité concernant l'aide à la confection des budgets, en revanche, persiste.

Il indique que chaque nouveau conseil municipal souhaitant octroyer l'indemnité d'aide à la confection du budget à son comptable doit délibérer en ce sens.

Il propose au conseil municipal d'attribuer l'indemnité de budget à Mme MOTTAIS comptable public.

*Le conseil décide d'attribuer l'indemnité de budget à Madame Sandrine MOTTAIS pour un montant de 30,49 € bruts.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres et propose sa candidature.

*Le conseil municipal, désigne Robert BOUDON, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I.*

*(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 1)*

➤ **Éclairage public village des Vayssières-Hautes**

Présentation du devis relatif à l'éclairage public du village des Vayssières-Hautes dont le montant total s'élève à 11 496.86 € HT.

Le maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 5 748.43 €

Il invite le conseil municipal :

- à se prononcer sur la suite à donner à ce projet
- Si poursuite du projet à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours

*Le conseil municipal, donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet et autorise le maire à verser le fonds de concours.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Enfouissement du réseau téléphonique aux Vayssières-Hautes**

Présentation du devis relatif à l'enfouissement du réseau téléphonique lié aux travaux d'éclairage public du village des Vayssières-Hautes dont le montant total s'élève à 6 248.59 € HT.

Le maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 60% du montant HT soit 3 749.15 €.

Il invite le conseil municipal :

- à se prononcer sur la suite à donner à ce projet
- Si poursuite du projet à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours

*Le conseil municipal, donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet et autorise le maire à verser le fonds de concours.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Enfouissement du réseau téléphonique à Cabrillade**

Présentation du devis relatif à l'enfouissement du réseau téléphonique lié aux travaux d'éclairage public du village de Cabrillade dont le montant total s'élève à 8 433.69 € HT.

Le maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 80% du montant HT soit 6 746.95 €

Il invite le conseil municipal :

- à se prononcer sur la suite à donner à ce projet
- Si poursuite du projet à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours

*Le conseil municipal, donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet et autorise le maire à verser le fonds de concours.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Questions diverses**

Bien que non prévu à l'ordre du jour le maire fait part au conseil municipal d'un courrier électronique reçu en mairie le jour même émanant de la trésorerie de Chaudes-Aigues et faisant part du contentieux qui oppose M. et Mme BAJOLLE à la mairie concernant un problème d'impayé, suite à la fourniture de matériaux pour déplacement d'un compteur d'eau à Cabrillade. Mme MOTTAIS, comptable public donne également des éléments au sujet de ce contentieux. Le conseil en délibèrera lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,  
(Absent)

Sylvie VAISSADE